

Délibération n° 2025-76

Capacités d'accueil M1 FLE 2025-2026 et MMOPK 2026-2027

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 3 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2025-29 du conseil académique du 27 juin 2025,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit des capacités d'accueil :

- M1 Français Langue Etrangère (FLE) pour l'année 2025-2026 à 80 étudiants (redoublant compris)
- MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie Premier Cycle de 2026-2027

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 27
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Les capacités d'accueil du M1 FLE pour l'année 2025-2026 et des filières MMOPK pour l'année 2026-2027, conformément aux annexes, sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 4 juillet 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE 1
CAPACITE D'ACCUEIL MASTER FLE



Séance plénière
Du 3 juillet 2025

Conseil d'administration
Réfèrent : DGSA fonction soutien

Note de séance

Point 6d – Approbation des capacités d'accueil du M1 Français Langue Étrangère

Bases légales et réglementaires

Vu le code de l'éducation, notamment son article L 612-6 et son article D611-11,

Vu l'arrêté du 20 février 2023 établissant les dérogations à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master et fixant le nombre maximal de candidatures sur la plateforme dématérialisée

Contexte

Les performances pédagogiques du Master Français Langue Étrangère (FLE), en termes de réussite sur 2-3 ans et d'insertion professionnelle à 18 mois, sont globalement inférieures aux médianes nationales (Quadrant - oct. 2021). Au vu de cette analyse, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche invite l'Université des Antilles à intégrer une adaptation de cette formation, qui est l'unique mention de Master identifiée sur ces deux critères, afin d'améliorer les taux de réussite et d'insertion, qui sont les plus faibles.

Le Master Français Langue Étrangère (Master FLE) est une formation ancrée à l'UFR des Lettres et des Sciences Humaines - Faculté Jean Bernabé du Pôle Martinique. Ce master se décline en un unique parcours intitulé « Didactique et management du français langue étrangère/français langue seconde en milieu plurilingue ». Depuis 2014, ce master est entièrement dispensé en ligne, suite à une décision d'expérimentation validée par le Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) et ratifiée par le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG), avec un effectif cible fixé entre 100 et 150 étudiants.

Cependant, les modalités spécifiques nécessaires à l'organisation des enseignements à distance (EAD) sous forme asynchrone et à l'évaluation des connaissances en ligne ne semblent pas avoir accompagné cette transformation des pratiques pédagogiques.

Ce cadre pédagogique est aujourd'hui surchargé par une augmentation significative des effectifs, atteignant près de 600 étudiants (Rappel effectifs 2022/2023 : M1 : 311, M2 : 259), générant jusqu'à 22 groupes de travaux dirigés : 11 à 14 en Master 1 et 7 à 8 en Master 2.

Dans ce contexte, les dispositions pédagogiques, juridiques et économiques qui se dessinent autour du Master FLE ont soulevé de nombreuses interrogations. Un accompagnement spécifique de l'équipe pédagogique a été mis en place tout au long de l'année pour ajuster la maquette de formation, formaliser

le règlement particulier du contrôle des connaissances et des compétences (RPCCC) dans le respect du règlement général de l'université, et solliciter la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques adaptés.

Pour mémoire, l'application Mon Master recense les formations conduisant aux diplômes nationaux de master (DNM). Néanmoins, les formations à vocation internationale qui accueillent une proportion significative d'étudiants étrangers ou qui dispensent une partie substantielle de cours en langue étrangère peuvent postuler sur la plateforme de candidature de l'université des Antilles (E-candidat).

Dès lors, pour garantir le succès de ce nouveau cadre pédagogique et conforter l'accompagnement personnalisé des étudiants requis dans l'organisation de l'enseignement à distance (Article D611-11 du code de l'éducation), une capacité d'accueil totale du Master 1 FLE pour l'année 2025/2026 est proposée à hauteur de :

80 étudiants (redoublants compris)

Proposition

Sous la réserve des éventuelles propositions de modifications apportées en séance, il est proposé au conseil d'administration d'approuver les capacités d'accueil du M1 Français Langue Étrangère (FLE) pour l'année 2025-2026 à 80 étudiants (redoublant compris).

ANNEXE 2
CAPACITE D'ACCUEIL MMOPK

Capacités d'accueil MMOPK 2026/2027
(Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Masso-Kinésithérapie)

Capacités d'accueil Filières MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) et Masso-Kinésithérapie Premier Cycle <u>ANTILLES</u>								
NUMERUS	PASS	LAS1	LAS2	LAS3	Total LAS	Total PASS/LAS	PASSERELLE ($\geq 5\%$)	Total Capacités d'accueil MMOPK 2026/2027
Médecine	101	20	40	30	90	191	11	202
Maïeutique	9	2	4	3	9	18	3	21
Odontologie	7	2	3	2	7	14		14
Pharmacie	4	1	1	1	3	7		7
Kiné	8	2	3	3	8	16		16